

VOS CONTACTS

Mélanie Recuerda
Responsable promotion ANMO
melanie.recuerda@campusfrance.org

Raphaëlle Hallier
Responsable adjointe du service ANMO
raphaelle.hallier@campusfrance.org

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

« PORTES DE L'ORIENT 2021 »



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 22 OCTOBRE 2021

1. MODALITES D'INSCRIPTION

Pour confirmer votre participation, nous vous remercions de :

- Retourner ce formulaire dûment rempli aux deux adresses emails indiquées ci-dessus.
- Joindre à votre envoi :
 - o Le logo de votre établissement en Haute Définition
 - o Un court texte de présentation de votre établissement : 3 à 4 lignes en français et en anglais
 - o Vérifier auprès de votre établissement l'actualisation de votre « Fiche Etablissement », éditée par Campus France
 - o Le nom de votre établissement tel qu'il doit apparaître sur les supports de communication
 - o **L'engagement de participation ainsi que le bon de commande l'accompagnant (pour les établissements disposant du logiciel CHORUS) sont à retourner par mail aux adresses courriel figurant en en-tête du présent document.**

Transmettre dans les meilleurs délais possibles :

- o La photocopie de la page identité de votre passeport
- o La confirmation de votre plan de vol complet : Compagnie, horaires, aéroports de départ et d'arrivée, pour l'aller et le retour
- o L'adresse du logement choisi et les dates de réservation exactes dans le cadre de l'événement
- o Les dates exactes de votre séjour en Egypte (avant et après l'événement si c'est le cas)

Les inscriptions se feront selon l'ordre d'arrivée des engagements de participation, sous réserve des places disponibles et acceptation préalable de Campus France et des services de coopération universitaires des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie. Nous nous réservons le droit de ne pas tenir compte d'une inscription incomplète.

La fiche pratique avec les plans de vols préconisés, hôtels préconisés à tarif négociés, programme et contacts sera transmis après validation de l'inscription.

2. PROGRAMME PREVISIONNEL *

**détails sur la fiche pratique*

ETAPE EGYPTE – 6 ET 7 NOVEMBRE 2021

Seront privilégiées les inscriptions des établissements montrant un intérêt pour les coopérations franco-égyptiennes et les inscriptions des établissements publics. Une arrivée le 4 au soir ou le 5 au soir est préconisée.

- *Option Vendredi 5 novembre : Visite culturelle*
- Samedi 6 novembre : Salon étudiant
- Dimanche 7 novembre : Rencontres institutionnelles

ETAPE JORDANIE – 8 ET 9 NOVEMBRE 2021

A destination des établissements proposant une offre de formation en langue anglaise uniquement.

- Lundi 8 novembre : Salon étudiant
- Mardi 9 novembre : Rencontres institutionnelles
- *Option Mercredi 10 novembre : Visite culturelle (vol retour vers la France vendredi 12 novembre matin)*

3. PRESTATIONS

Prestations incluses par cet engagement :

- Pour l'ensemble des participants :
 - o La mise à disposition d'une plateforme en ligne pour l'information, l'inscription des étudiants et la prise de rendez-vous personnalisés institutionnels.
 - o L'intégration du logo de l'établissement sur différents supports.
 - o Une campagne de communication auprès des étudiants.
 - o Prise de contact et communication auprès des établissements locaux.
 - o Un temps de présentation réservé.
 - o L'édition des Fiches Etablissement Campus France (imprimée et en téléchargement sur la plateforme).
 - o L'accompagnement de l'équipe Campus France tout au long de la mission sur place et à distance.

- A distance :
 - o La mise en place d'un système de visioconférence en direct avec les étudiants présents pour la présentation de votre établissement et de votre offre de formation.
 - o Assistance technique.
 - o Mise à disposition d'agents sur place pour assister l'établissement lors des Q&R avec le public étudiant.

- Sur place :
 - o Les transferts aéroports-hôtels a/r et hôtels-Institut français
Sous réserve d'avoir effectué les réservations vols et hôtel conseillés affichés sur la fiche pratique.
 - o Des recommandations d'hôtels offrant des tarifs préférentiels dans le cadre de l'événement.
 - o Les déjeuners les jours de salons.
 - o La mise en place d'un protocole sanitaire.
 - o La facilitation de l'examen PCR pour les voyages vers la Jordanie et vers la France.

Prestations non incluses :

- Vols a/r
- Hôtellerie
- Frais afférents aux test PCR
- Véhicules pour des déplacements non inclus au programme

Je soussigné(e) (Prénom, NOM) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

NOM DE L'ETABLISSEMENT* :

* orthographié tel qu'il apparaîtra sur l'ensemble des supports de communication (orthographe, majuscules etc...)

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Déclare participer à :

1) FORFAIT EGYPTE + JORDANIE

- Tarif adhérent : 1 700 Euros TTC *
- Tarif non adhérent : 3 400 Euros TTC
- En présentiel**
- À distance**
- Option visite culturelle Egypte, Jordanie (barrer si une seule option)**

2) ETAPE EGYPTE UNIQUEMENT

- Tarif adhérent : 1 200 Euros TTC *
- Tarif non adhérent : 2 400 Euros TTC
- En présentiel**
- À distance**
- Option visite culturelle**

3) ETAPE JORDANIE UNIQUEMENT

- Tarif adhérent : 800 Euros TTC *
- Tarif non adhérent : 1 600 Euros TTC
- En présentiel**
- À distance**
- Option visite culturelle**

* à jour de leur contribution à la date du paiement et au plus tard au jour de l'ouverture de la manifestation. A défaut, le participant recevra une facture afin de régulariser le montant de sa participation en tant que non membre du Forum Campus France.

1^{ER} PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

2^{EME} PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

4. TRANSFERT DE DONNEES

Dans le cadre de l'organisation par l'Agence Campus France et le service de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France en Egypte et l'Ambassade de France en Jordanie, de l'événement « Portes de l'Orient 2021 », à l'occasion de laquelle des rencontres institutionnelles et des salons étudiants seront proposés, Campus France constitue et transmet aux Ambassades concernées la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation par pays. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'évènement et identifiées par les organisateurs et les intervenants. Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email et numéros de téléphones.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que Campus France est amené à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participant de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'évènement en ligne objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'évènement virtuel puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'évènement virtuel et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de retourner
l'ensemble du formulaire dûment complété signé et cacheté,
ainsi que le bon de commande
(pour les établissements disposant du logiciel CHORUS)

AVANT le 22 OCTOBRE 2021

Par email à : melanie.recuerda@campusfrance.org et raphaëlle.hallier@campusfrance.org

Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation

Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données personnelles collectées

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'établissement

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique aux établissements s'inscrivant à la manifestation « Portes de l'Orient 2021 : Egypte Jordanie » (ci-après « la Manifestation ») organisée par l'agence Campus France avec les services de coopération universitaire et scientifique des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie. Pour ce faire, les établissements doivent adresser à Campus France, aux adresses figurant sur son en-tête, le formulaire d'« engagement de participation » auquel est annexé le présent règlement de participation, daté, signé et portant le cachet de l'établissement, dans les délais impartis.

Art. 1 : ORGANISATEURS

La Manifestation est organisée par l'Agence Campus France (ci-après désignée par « Campus France ») conjointement avec les services de coopération universitaire et scientifique des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie. Campus France et les Ambassade de France en Egypte et en Jordanie, sont désignés ensemble ci-après par le terme « les Organismes ».

Art. 2 : ETABLISSEMENTS EXPOSANTS

Sont admis à s'inscrire comme exposants à la Manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation :

- les établissements d'enseignement supérieur, écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires,
- les COMUES,
- les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
- les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
- des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
- certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs,

Ci-après désignés ensemble « les Etablissements ».

Les Organismes se réservent le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à la Manifestation, à des conditions tarifaires différentes (soit le double du tarif de participation des membres). Les Organismes se réservent le droit de refuser la participation d'un Etablissement à la Manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'Etablissement concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit à un Etablissement de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la Manifestation.

Les conditions particulières de participation à la Manifestation sont fixées dans le formulaire d'engagement de participation auquel est annexé le présent règlement. Les Etablissements et leurs représentants et préposés doivent les respecter tout au long de la Manifestation, ainsi que les conditions du présent règlement.

Art. 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement communique ses éléments d'identification (notamment ses coordonnées, l'adresse de son site internet, ainsi que son/ses logo(s) aux Organismes et autorise ceux-ci à publier ces éléments et à les utiliser aux fins de la promotion de la Manifestation à laquelle il participe, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Les Organismes utiliseront ces éléments notamment mais non exclusivement aux fins de la promotion de l'évènement sur les réseaux sociaux et dans le cadre des salons étudiants et des rendez-vous bilatéraux.

L'Etablissement désigne dans les meilleurs délais la ou les personnes qui le représenteront à la Manifestation (les « Participants »). Il communique à ces personnes le présent règlement de participation et leur enjoint de s'y conformer.

L'Etablissement informe les Participants qu'il inscrit à la Manifestation et recueille leur consentement pour la communication de leurs données (nom, prénom, genre, fonction, adresse courriel et numéros de téléphone) à Campus France qui les relaie aux services de coopération universitaire et scientifique des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie en tant que de besoin pour l'organisation de la Manifestation.

L'Etablissement ne pourra pas compléter ou modifier les informations relatives aux Participants le représentant à la Manifestation après la date du 30/09/2021, sans préjudice des droits de ces derniers en matière de protection des données à caractère personnel.

L'Etablissement communique les éléments à mettre en ligne sur la plateforme en ligne développée pour la Manifestation (notamment leurs coordonnées, l'adresse de leur site internet, ainsi que leur logo).

L'Etablissement autorise les Organismes à publier ces éléments sur la plateforme et à les utiliser aux fins de la promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

L'Etablissement s'engage à ce que les Participants qu'il inscrit à la Manifestation procèdent à leur inscription sur la plateforme en ligne dès lors que son accès lui aura été confirmé par les Organismes et dans les délais impartis.
Aucune information ou modification communiquée à Campus France après la date du 15 octobre 2021 ne pourra être prise en compte.

L'Etablissement doit honorer son engagement en étant effectivement représenté à la Manifestation sur place ou à distance via la plateforme sur les créneaux qui lui auront été préalablement confirmés par les Organismes.

Les Participants qu'il inscrit doivent honorer l'ensemble des rendez-vous pris avec les établissements locaux invités et les étudiants via la plateforme ou en physique au moyen de confirmation par le biais d'un autre support (courrier électronique, remise d'un programme en mains propres)

Les Participants doivent se conformer, tout au long de la Manifestation, aux règles de courtoisies et de politesse en vigueur et respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux Participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

L'Etablissement s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données concernant les autres Etablissements participants à la Manifestation sans leur accord préalable.

L'Etablissement participant n'est par ailleurs pas autorisé à procéder à des enregistrements de quelque nature que ce soit des échanges réalisés dans le cadre de la manifestation, sauf à avoir recueilli toutes les autorisations légalement requises pour ce faire auprès des personnes concernées.

L'Etablissement est seul responsable des enregistrements de quelque nature que ce soit des présentations et échanges dans le cadre de la Manifestation réalisés par les Participants le représentant, ainsi que des opérations de collecte et de traitement de données personnelles auxquels ils procèdent à cette occasion.

Les Participants ne peuvent en outre ne mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 4 : PRESTATIONS DES ORGANISATEURS EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Les Organismes fournissent les prestations listées dans le formulaire d'engagement de participation en matière de communication et de logistique pour la Manifestation. Il est précisé que dans le cadre de l'organisation de la Manifestation objet du présent règlement, les Organismes ont une simple obligation de moyens.

Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la Manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modifications à l'initiative des Organismes.

Art. 5 : DOCUMENTS ET PRODUITS PRESENTES PAR L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement est responsable de l'envoi de sa documentation et/ou de ses produits ainsi que de leur installation sur son stand à chaque phase de la Manifestation. Les Organismes pourront recommander les services d'un prestataire (transporteur, logisticien, ...) non exclusif, sans toutefois engager leur responsabilité.

Art. 6 : ASSURANCES

a) Les locaux dans lesquels sont organisés la Manifestation, sont sous la responsabilité des Organismes pour chaque phase ou des institutions accueillant les Participants.

b) Campus France a par ailleurs souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile :

- pour les dommages pouvant lui incomber causés aux tiers et aux exposants,
- pour le vol des biens qui lui sont confiés, prêtés ou loués et pour ses fautes professionnelles.

Tout sinistre dont l'Etablissement ou l'un Participant s'estimerait victime, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration écrite à Campus France dans les 24 heures de sa constatation.

c) L'Etablissement doit **obligatoirement** souscrire une assurance individuelle garantissant les matériels et produits qu'il expose ou emploie lors de la Manifestations, contre tous risques d'incendie, de destruction, de détérioration ou de vol.

d) De convention expresse, la non souscription par l'Etablissement d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre les Organismes pour les risques visés au § c).

Art. 7 : VOYAGES, DEPLACEMENT ET HEBERGEMENT

Le voyage international des Participants, leur hébergement en hôtel dans les pays où se déroule la Manifestation ainsi que les transferts entre les différents lieux de la Manifestation, sauf à ce que les Organismes mettent en place des navettes communes pour ceux-ci, sont sous la responsabilité exclusive de l'Etablissement.

Néanmoins, les Organismes pourront suggérer des solutions d'hébergement, sans toutefois engager leur responsabilité, afin notamment de faire bénéficier les Etablissements de conditions avantageuses et faciliter l'organisation logistique de la Manifestation.

Chaque Etablissement/Participant sera libre de se saisir des suggestions des Organismes, ou de procéder comme il le souhaite avec sa propre agence de voyages ou tout autre intermédiaire de son choix.

Art. 8 : FACTURATION ET PAIEMENT

En contrepartie de son inscription à la Manifestation, l'Etablissement s'engage à payer la somme de :

- 1 700€ pour les Etablissements membres du forum Campus France* participant à l'ensemble des étapes de la Manifestation dans les 2 pays concernés : Egypte, Jordanie.
- 3 400€ pour les Etablissements non membres du forum Campus France participant à l'ensemble des étapes de la Manifestation dans les 2 pays concernés : Egypte, Jordanie.
- 1 200€ pour les Etablissements membres du forum Campus France* participant à l'étapes de la Manifestation en Egypte uniquement.
- 2 400€ pour les Etablissements non membres du forum Campus France participant à l'étapes de la Manifestation en Egypte uniquement.
- 800€ pour les Etablissements membres du forum Campus France* participant à l'étapes de la Manifestation en Jordanie uniquement
- 1 600€ pour les Etablissements membres du forum Campus France participant à l'étapes de la Manifestation en Jordanie uniquement

*La qualité de membre du forum Campus France est reconnue aux Etablissements à jour de leur cotisation au plus tard à la date de l'ouverture de la Manifestation. A défaut, l'Etablissement se verra adresser une facture pour le montant applicable aux Etablissements non membres du forum Campus France.

L'envoi de l'engagement de participation signé par le représentant de l'Etablissement, engage ce dernier pour le paiement de la somme due sur le fondement de ce qui précède, sous réserve de l'acceptation de la participation de l'Etablissement par Campus France.

A l'issue de la Manifestation, Campus France adresse la facture correspondant à cette somme qu'il communique à l'Etablissement (par Chorus pro ou courrier électronique). Le paiement doit être effectué, sans délai à réception de la facture, par virement bancaire sur le compte de Campus France dont le RIB est communiqué avec cette dernière.

Art. 9 : ANNULATION, TRANSFORMATION DE LA MANIFESTATION

a) Annulation par Campus France :

Campus France se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas les sommes versées par les établissements participants ouvrent droit à restitution par Campus France, à l'exclusion de tous dommages-intérêts supplémentaires et sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

b) Force majeure :

Dans l'hypothèse où un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris mais non exclusivement en lien avec les conséquences de la pandémie de Covid, rendrait impossible l'organisation de la Manifestation en présentiel, les Organismes en informeraient l'Etablissement dans les meilleurs délais.

L'Etablissement ne sera pas facturé, sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

Les Organismes s'efforceront de proposer une alternative à tout ou partie de la Manifestation devenue impossible, y compris au moyen de la transformation des deux ou d'une seule des deux étapes pays de la Manifestation dans son ensemble sous un format en ligne.

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'organisation de tout ou partie de la Manifestation, résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'Etablissement ne pourra ainsi en aucun cas prétendre à la prise en charge par les Organismes des sommes qu'il aura engagées pour participer à la Manifestation (vols, hébergements, ...).

d) Annulation par l'Etablissement :

La réception par Campus France du seul engagement de participation signé par l'Etablissement, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celui-ci au titre de la participation à la Manifestation.

Cependant, si l'Etablissement porte à la connaissance de Campus France (aux adresses courriel indiquées en en-tête du formulaire) l'annulation de sa participation plus d'un mois avant le début de la Manifestation, l'Etablissement reste débiteur à l'égard de Campus France de 50% des sommes dues au titre de sa participation.

Une facture correspondante lui est adressée à l'issue de la Manifestation.

Toute annulation communiquée moins d'un mois avant le début de la Manifestation n'exonère pas l'Etablissement du paiement de la totalité des sommes dues au titre de sa participation, dans les conditions prévues à l'article 8 ci avant.

De même, l'établissement participant qui, pour une cause quelconque, n'honore pas les rendez-vous pris dans le cadre de la manifestation, est considéré comme ayant renoncé à son droit à y participer. Il ne pourra alors pas réclamer de remboursement, ni indemnité.

Art. 10 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux Participants et aux signataires des engagements de participation. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'organisation, y compris logistique, de la Manifestation et la gestion par les Organismes des inscriptions et participations à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les Données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant et aux services de coopération universitaire et scientifique des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie, qui co-organisent la Manifestation.

En outre, la Manifestation pourra être filmée et photographiée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis aux services de coopération universitaire et scientifique des Ambassade de France en Egypte et en Jordanie.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. Les photos, vidéo, et autres enregistrements réalisés à l'occasion de la manifestation pourront être diffusés sur les réseaux sociaux de Campus France pendant une durée plus longue.

Les Participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem.

Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 11 : LITIGES

a) Réclamations :

Les réclamations des Etablissements devront être formulées par écrit aux adresses courriels indiquées en en-tête sur le formulaire d'engagement de participation, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions :

Toute infraction aux stipulations du présent règlement et aux conditions définies dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat du fait du Participant ou de l'Etablissement, aux frais de l'Etablissement, et le paiement de dommages et intérêts correspondant aux préjudices subis par les Organismes. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure, assortie d'un délai raisonnable, à l'exclusion des obligations de ne pas faire.

c) Droit applicable :

Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'Etablissement et les Organismes sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / Vidéos :	
NOM :	PRENOM :
Adresse (n°/rue)	
Code Postal :	Ville :

autorise les Organismes à capter puis **reproduire sur tout support et par tous procédés** et à **conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière**, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre à la manifestation « Portes de l'Orient 2021 ». Ces images peuvent être transmises aux services de coopération universitaire et scientifique des ambassades de France en Egypte et en Jordanie.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une **diffusion par Campus France**, Campus France Egypte et Campus France Jordanie

- sur les sites de Campus France (en particulier campusfrance.org, francealumni.fr)
- sur les sites web locaux de Campus France Egypte et de Campus France Jordanie
- sur les comptes de réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.)
- sur les comptes de Campus France Egypte et de Campus France Jordanie
- et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

Campus France, Campus France Egypte et Campus France Jordanie dépendant des services universitaires des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie, pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Dans le cadre de votre participation à l'événement organisé par Campus France et les services de coopération universitaire et scientifique des Ambassades de France en Egypte et en Jordanie, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'événement, la communication autour de l'événement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an.

Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à Campus France Egypte et Campus France Jordanie, autorisés par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort.

Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

Fait à

Le

*Signature de la personne figurant sur les photographies
Ou de son représentant légal*